



Complément concernant les indicateurs sur le volume de travail des enseignants

Deux sources/enquêtes distinctes

La statistique du volume du travail (SVOLTA) et les enquêtes sur le temps de travail des enseignants (AZE/ETT'19)¹ sont deux sources distinctes fournissant des indicateurs sur le volume de travail des enseignants.

Méthodes d'enquête

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) à la base de la SVOLTA et l'AZE/ETT ne sont pas réalisées de manière similaire. La première est une enquête téléphonique, la seconde une enquête par internet sur la base de documents papier fournis préalablement.

La SVOLTA prend en compte l'ensemble des personnes ayant indiqué exercer une profession de l'enseignement dans l'ESPA.

L'AZE/ETT est réalisée auprès du personnel enseignant affilié au LCH (Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz, qui est le syndicat des enseignants alémaniques) et SER (syndicat des enseignants romands).

Les variables relatives aux heures de travail relevées diffèrent également. Les personnes interrogées dans l'ESPA indiquent le nombre d'heures habituelles consacrées à toutes les activités liées à l'enseignement durant les semaines avec et les semaines sans enseignement de manière distincte durant le trimestre, le nombre de semaines sans enseignement et le nombre de semaines de vacances prises au cours du trimestre. Les personnes participant à l'enquête AZE/ETT indiquent sur un formulaire papier les heures de travail effectives selon diverses catégories réalisées chaque jour durant

une semaine et indiquent le nombre de semaines de vacances prises pour l'année entière.

Harmonisation des indicateurs SVOLTA et AZE/ETT

Il est possible d'harmoniser en partie les indicateurs SVOLTA et AZE/ETT pour les rendre les plus comparables possibles. Cette harmonisation, présentée dans le tableau ci-dessous, prend en compte les différences de couverture et de période de ces sources. Ainsi, l'AZE/ETT est réalisée auprès des cantons alémaniques et romands (sans canton du Tessin). Les résultats diffusés ne comprennent ni les heures de travail du personnel enseignant des hautes écoles, ni les heures des écoles privées. La SVOLTA diffuse des résultats annuels couvrant l'année civile dès 2010 alors que l'année de référence de l'AZE/ETT couvre la période allant d'octobre 2017 à septembre 2018 pour la Suisse alémanique et de février 2018 à février 2019 pour la Suisse romande.

D'autres éléments ne peuvent être considérés. L'exercice d'harmonisation porte sur le personnel enseignant à plein temps et la SVOLTA prend en compte uniquement les enseignants salariés à 100%, l'AZE/ETT le personnel enseignant à un taux d'occupation de 96% à 100%. Le temps de travail annuel des enseignants entre 96% et 99% a été standardisé à 100%. La SVOLTA ne considère que les enseignants au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée ou d'une durée supérieure à 12 mois. De plus, seuls les enseignants travaillant dans l'établissement depuis plus d'une année sont considérés dans la SVOLTA.

¹ L'AZE (Arbeitszeiterhebung LCH) se réfèrent à l'enquête sur le temps de travail des enseignants réalisée en Suisse

alémanique et l'ETT (enquête sur le temps de travail des enseignants) en Suisse romande.

Spécificités de la SVOLTA

La SVOLTA présente des résultats pour la branche économique de l'enseignement et pour l'ensemble de l'économie. Ceux-ci portent sur le volume du travail, les durées annuelle et hebdomadaire normales de travail, ainsi que sur le nombre de semaines de vacances annuelles. Les résultats sont détaillés selon le type de semaine et selon les groupes de professions.

Les résultats portent sur les effectifs, sur les heures annuelles et hebdomadaires effectives de travail. Ils sont détaillés selon le type de semaine, le niveau d'enseignement, et en partie selon la fonction ou le domaine d'activité exercé et le taux d'occupation.

Spécificités de l'AZE/ETT

L'AZE/ETT'19 présente des résultats à un niveau détaillé pour le personnel enseignant des cantons alémaniques et romands, sans le personnel enseignant des hautes écoles et sans les écoles privées.

Tableau 1 Harmonisation des indicateurs SVOLTA et AZE/ETT'19

		Durée annuelle du travail	Durée hebdomadaire du travail durant les semaines avec enseignement	Durée hebdomadaire du travail durant les semaines sans enseignement	Semaines de vacances ¹⁾ par année
SVOLTA	Enseignants de tous les cantons et tous les niveaux d'enseignement ; année 2018	1 771	42,9	30,0	7,2
Etape 1	Résultats après exclusion du canton du Tessin	1 781	43,0	30,4	7,2
Etape 2	Résultats après exclusion des enseignants des hautes écoles	1 794	43,6	27,7	7,4
Etape 3	Résultats après exclusion des écoles privées	1 826	44,4	28,2	7,4
	<i>Différence non harmonisable ou non expliquée</i>	52	0,7	- 10,0	- 1,9
AZE/ETT'19	Enseignants des cantons alémaniques et romands ; ne comprend pas les hautes écoles, ni les écoles privées ; moyennes sur 2017/2018	1 878	45,1	18,2	5,5

1) Selon les deux sources (SVOLTA et AZE/ETT), le nombre de semaines de vacances correspond au nombre de semaines sans enseignement durant lesquelles aucune heure de travail n'est réalisée. Il comprend aussi d'éventuelles vacances prises en compensation d'heures supplémentaires.

Tableau 2 Indicateurs liés au temps de travail des enseignants selon les régions linguistiques

2018	Suisse alémanique	Suisse romande	Total
SVOLTA harmonisée¹⁾			
Durée annuelle du travail	1 871	1 737	1 826
Durée heb. du travail durant les semaines travaillées avec enseignement	45,2	42,8	44,4
Durée heb. du travail durant les semaines travaillées sans enseignement	29,7	24,7	28,2
Semaines de vacances par année ²⁾	7,1	7,9	7,4
AZE/ETT'19 harmonisée			
Durée annuelle du travail	1 932	1 759	1 878
Durée heb. du travail durant les semaines travaillées avec enseignement	46,2	42,8	45,1
Durée heb. du travail durant les semaines travaillées sans enseignement	18,9	16,6	18,2
Semaines de vacances par année	5,3	5,8	5,5

1) Le canton du Tessin, les enseignants des hautes écoles et des écoles privées sont exclus du calcul.

2) Selon les deux sources (SVOLTA et AZE/ETT), le nombre de semaines de vacances correspond au nombre de semaines sans enseignement durant lesquelles aucune heure de travail n'est réalisée. Il comprend aussi d'éventuelles vacances prises en compensation d'heures supplémentaires.

Renseignements:

Pour la SVOLTA :

Rongfang Li, OFS, Section Travail et vie active, tél.: +41 58 463 64 86,
rongfang.li@bfs.admin.ch

Pour l'AZE/ETT² :

Beat W. Zemp, LCH Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz, tél.: +41 44 315 54 54,
beat.w.zemp@lch.ch

Martina Brägger, Sozialforschung Evaluation Konzepte, tél.: +41 43 543 06 37, braegger@lfp.ch

Document-ID: do-f-03-svolta-02.02

² Etudes AZE'19 :

https://www.lch.ch/fileadmin/files/documents/Medienmitteilungen/Arbeitszeiterhebung_2019/Bericht_LCH_Arbeitszeiterhebung_2019.pdf

Dossier de presse ETT'19 :

https://www.lch.ch/fileadmin/files/documents/Medienmitteilungen/Arbeitszeiterhebung_2019/190508_Dossier_presse_ETT_19.pdf